

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

### **PRÉSENTS**

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

### **EXCUSÉS**

Éric JACQUEMOUD

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Laurent CHELLE**

## 2021-03 PROPOSITION DE PROJETS DANS LE CADRE DES CONTRATS TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Dans une circulaire envoyée aux préfets le 20 novembre 2020, le Premier Ministre indiquait que le plan de relance se traduirait par la conclusion de "Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" avec les collectivités locales. Ces contrats ont une logique intégratrice :

- Intégratrice des dispositifs de l'Etat tels que les contrats de ruralité, les contrats de revitalisation des centres-bourgs, les contrats de station touristique, France Services, Petites Villes de Demain, Opérations de Revitalisation du Territoire, etc.
- Intégratrice des différents concours financiers de l'Etat, qu'il s'agisse d'aides à l'investissement (DETR et DSIL notamment) et en ingénierie
- Intégratrice des différents acteurs publics, car outre le préfet de département et les élus locaux signataires, la Région, le Département ainsi que les opérateurs de l'Etat tels que l'ADEME ou l'ANAH, pourront être parties au contrat.

Lors du Conseil Syndical de l'Association du Pays Tarentaise Vanoise du 17 décembre 2020, les élus ont proposé que chaque Communauté de Communes se charge d'organiser la remontée des projets à son niveau. Les projets (maîtrises d'ouvrage communale et intercommunale) peuvent concerner des sujets très variés (assainissement, équipements, mobilité, rénovation énergétique ...) avec un fil rouge qui est la transition écologique.

Il était indispensable que la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise fasse connaître ses intentions à l'Etat et se positionne dans les délais les plus brefs, le calendrier étant contraint ; les préfets devant se prononcer sur les périmètres des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique avant le 15 janvier 2021. De surcroît, l'objectif affiché par le Gouvernement étant une mise en œuvre rapide du plan avec un rythme soutenu de consommation des crédits budgétaires, il importe de présenter au préfet de département des projets "prêts à démarrer" dès 2021.

Dès lors, un courrier d'intention a été transmis à l'APTV avec l'ensemble des projets recensés par les communes et la Communauté de Communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'engager un dialogue avec l'Etat en vue de la conclusion d'un Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique sur le périmètre de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 12 janvier 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à proposer au préfet de la Savoie la conclusion avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et ses communes membres d'un Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- **DÉCIDE** que ladite liste est provisoire et peut faire l'objet d'amendements ultérieurs.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

